



DÉPARTEMENT ÉCONOMIE GESTION

Année universitaire 2025-2026

Master 1 Droit Économie Gestion

Mention « Gestion de l'environnement »

Parcours

**« Économie et Gestion de l'Environnement
et Développement Durable »**

Guide des études

Plan du guide :

1. Coordonnées des responsables de formation et du secrétariat	2
2. Introduction	3
3. Calendrier	4
4. Équipe pédagogique	5
5. Programme des cours	7
6. Descriptif des cours (premier semestre)	9
7. Descriptif des cours (second semestre)	16
8. Modalités de contrôle des connaissances.....	29
9. Aides financières pour les frais liés aux stages et à un séjour Erasmus.....	40
10. Catalogue des bonus	41
11. Informations pratiques	41
12. Logement sur Dunkerque	43
13. Congé étudiant pour convenance personnelle	44

1. Coordonnées des responsables de formation et du secrétariat

Présidente du jury de Master 1 :

Iratxe CALVO-MENDIETA
Maîtresse de conférences en économie

Email : iratxe.calvo@univ-littoral.fr

Responsable du Master 1 :

Daniel DE WOLF
Professeur de gestion

Email : daniel.dewolf@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire des Darses
189 B avenue Maurice Schumann
BP 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Accueil des étudiants : sur rendez-vous pris par Email.

Secrétariat pédagogique :

Karine VERMERSCH

Email : secretariat.egedd@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406
220 avenue de l'université
B.P. 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Téléphone : 03.28.23.68.83

Horaires du secrétariat :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h : Du lundi au jeudi

8h30 - 11h30 : vendredi

Site web du Master : <http://master-egedd.univ-littoral.fr>

Emploi du temps en ligne : <http://edt.univ-littoral.fr/public>

2. Introduction

1.1 Objectif de la formation

Ce *master professionnalisé* vise à offrir une **double compétence** : *l'économie et la gestion de l'environnement*. Il s'adresse à des étudiants soucieux d'acquérir une compétence professionnelle leur permettant d'identifier et de gérer des problèmes spécifiques liés à la gestion et la protection de l'environnement au sein d'une entreprise ou d'une organisation afin de pouvoir proposer un diagnostic et une aide à la décision en matière d'environnement, que ce soit au sein d'une entreprise privée, d'un cabinet d'expertise ou d'une administration.

1.2 Public concerné

Le master s'adresse à deux types de publics :

- d'une part, à des étudiants ayant une formation générale de niveau Bac + 3 en économie ou gestion (licence en économie-gestion, etc.) désireux d'orienter leur carrière professionnelle dans les métiers de l'environnement.
- d'autre part, à des étudiants ayant une formation scientifique de niveau Bac + 3 (licence en biologie, etc.) désireux de compléter leur formation par une approche économique des problèmes d'environnement.

1.3 Débouchés

Les principaux domaines d'engagement sont la gestion de projets environnementaux (ex : Parcs naturels, collectivités), la certification environnementale (entreprises ou conseil), la gestion des déchets (collectivités ou entreprises) ou la gestion de l'eau (ex. : services publics eau et assainissement, maîtres d'ouvrage privés).

Les principaux recruteurs sont les collectivités territoriales et autres établissements publics, les cabinets d'audit, les bureaux d'études, les associations de protection de la nature et les directions « environnement » des entreprises (PME, grands groupes).

3. Calendrier

Préentr  e : vendredi 5 septembre 2025, 10h en salle 204, Centre universitaire des Darses.

D  but des cours : lundi 8 septembre 2025.

Semestre 1 : 12 semaines de cours du lundi 8 septembre au samedi 7 d  cembre 2025.

Cong  s du premier semestre : du 27 octobre au 2 novembre 2025 (semaine d'interruption p  dagogique).

Semaine de r  vision : du lundi 8 d  cembre au samedi 13 d  cembre 2025 (aucun cours, aucun rattrapage).

Journ  e Premier Emploi (JPE) : Jeudi 4 d  cembre 2025

Examens du premier semestre : du lundi 15 d  cembre 2025 au vendredi 19 d  cembre 2025.

Cong  s de No  l : du samedi 20 d  cembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026.

Formation Bilan Carbone : vendredi 23 janvier 2026 (   confirmer)

Jury semestre1 : mardi 17 f  vrier 2026    10h.

Commission p  dagogique paritaire (CPP) semestre 1 : mardi 17 f  vrier 2026    12h.

Semestre 2 : 10 semaines de cours du lundi 5 janvier 2026 au vendredi 20 mars 2026.

Semaine d'interruption p  dagogique : du lundi 16 f  vrier 2026 au samedi 21 f  vrier 2026.

Semaine de r  vision : du lundi 23 mars au samedi 28 mars 2026 (aucun cours, aucun rattrapage).

Examens du second semestre : du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2026.

Stage : du mardi 7 avril au vendredi 26 juin 2026 pour celles et ceux qui soutiennent en juin. Le stage ne peut en effet se poursuivre au-del   de la date du jury qui vous d  cerne votre dipl  me.

Date limite de remise du m  moire : 1 exemplaire **pdf** d  p  t sur Moodle 14 jours avant la soutenance (08/06/2026). Un exemplaire papier pourra   tre fourni    la demande des lecteurs qui le souhaitent. **Deux points de p  nalit  s sont retir  s    la note du m  moire par jour de retard.** Attention tous les m  moires seront v  rifi  s par un logiciel anti-plagiat. Le taux maximum de citations est de 15% .

Soutenance du m  moire (session 1) : lundi 22 et mardi 23 juin 2026.

Jury session 1 : vendredi 26 juin 2026    10h.

Inscription obligatoire    la session 2 : du vendredi 26 juin mardi 30 juin 2026

Commission p  dagogique paritaire (CPP) semestre 2 : vendredi 26 juin 2026    14h.

Session 2 : examens du mercredi 26 ao  t 2026 au vendredi 28 ao  t 2026

Soutenance du m  moire (session 2) : lundi 31 ao  t et mardi 1  r septembre 2026.

Date limite de remise du m  moire : 1 exemplaire **pdf** d  pos   sur Moodle 14 jours avant la soutenance (17/08/2026). **Deux points de p  nalit  s sont retir  s    la note du m  moire par jour de retard.** Attention tous les m  moires seront v  rifi  s par un logiciel anti-plagiat. Le taux maximum de citations est de 15%.

Jury session 2 : Jeudi 3 septembre    10h.

Remarque importante : si vous soutenez en septembre, il faut que le stage se termine au plus tard le lundi 1  r septembre 2026

4. Équipe pédagogique

Frédérique BARBET, frederique.barbet@institution-wateringues.fr, adjointe au Directeur de l'Institution Intercommunale des Wateringues et responsable du service GEMAPI du Delta de l'Aa. Spécialité : Gestion de l'eau.

Sylvain BILLET, sylvain.billet@univ-littoral.fr, maître de conférences HDR en toxicologie à l'ULCO, expert auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Laboratoire : UCEIV. Spécialité : toxicologie industrielle et environnementale.

Jérôme BOISSONADE, jerome.boissonade@univ-littoral.fr, maître de conférences HDR en sociologie à l'ULCO, Laboratoire : LAVUE. Spécialités : sociologie, jeunesse, architecture, développement durable.

Florian BOTTE, florian.botte@univ-littoral.fr, maître de conférences en économie à l'ULCO. Laboratoire : LEM. Spécialité : économie de l'environnement.

Mélanie BRUNEVAL, Melanie.BRUNEVAL@tud.fr, Chef de projet politique alimentaire et agricole chez Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : agriculture durable.

Olivier BURY, olivier.bury@grandcalais.fr, Directeur Enfance et Moyens Communs chez Grand Calais Terres & Mers. Spécialité : politiques publiques de l'environnement.

Iratxe CALVO-MENDIETA, iratxe.calvo@univ-littoral.fr, maîtresse de conférences en économie à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : économie de l'environnement, développement durable, économie sociale et solidaire.

Guillaume CAPPELLE, guillaume.cappelle@univ-littoral.fr, enseignant d'anglais.

Yann CHAMPAGNAC, yann.champagnac@univ-littoral.fr, BULCO. Spécialité : recherche documentaire.

Frédérique DÉJEAN, frederique.dejean@unamur.be, professeure en management à l'Université Paris Dauphine et chercheuse à DRM (Dauphine Recherches en Management – UMR CNRS 7088). Spécialités : RSE, l'ISR et le reporting ESG.

Bruno DEFFONTAINES, bruno.deffontaines@univ-littoral.fr, enseignant chercheur à l'ULCO en efficacité énergétique et gestion de l'eau. Spécialité : Méthode bilan carbone.

Marie DELAMAERE, marie.delamaere@eden62.fr, responsable de secteur des gardes nature au syndicat mixte Eden 62, outil technique du Département du Pas-de-Calais qui gère 6300 hectares d'espaces naturels sensibles (ENS). Spécialité : biodiversité.

Daniel DE WOLF, daniel.dewolf@univ-littoral.fr, professeur de gestion à l'ULCO, responsable du Master EGEDD. Laboratoire : TVES. Spécialités : logistique, gestion de projets, transport et environnement.

Nathalie DUMONT, nathalie.dumont@unamur.be, maîtresse de conférences à l'UNamur et à HEC Liège en gestion du développement durable avec une expertise particulière en changement du comportement et en innovation, entrepreneuriat et technologies durables. Consultante indépendante en RSE, spécialisée dans l'accompagnement des organisations en transition. Spécialités : innovation durable et sociale.

Séverine FRÈRE, severine.frere@univ-littoral.fr, professeure en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : qualité de l'air, administration territoriale.

Valérian GEFFROY, valerian.geffroy@univ-littoral.fr, maître de conférences en géographie. Laboratoire : TVES. Spécialité : Géographie du tourisme et du sport, mobilités, études du numérique et de la quantification.

Nadège GROSJEAN, n.grosjean@PapillonsBlancs-Dunkerque.fr, directrice Qualité Sécurité Environnement chez le groupe Papillons Blancs. Spécialité : responsabilité sociétale et environnementale.

Lara HOTYAT, lara.hotyat@unamur.be, gestionnaire de projets au sein du bureau de conseils Rhizome stratégies et de l'agence de prospective associée Capital Créatif à Montréal. Elle a co-élaboré et coordonné la stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire "Circular Wallonia" et a participé à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de relance de la Wallonie.

Laura HOCQUEZ, laura.hocquez@univ-littoral.fr, PRCE en anglais, référente CLES.

Amélie JACOB, amelie.jacob@tud.fr, adjointe au directeur des Moyens Généraux à la Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

Joackim LEBRUN, joackimlebrun@apes-hdf.org, directeur opérationnel réseaux, économie social et solidaire (APES). Spécialité : nouveaux modèles économiques.

François-Xavier LEDRU, francois-xavier.ledru@unamur.be, titulaire d'un doctorat en finance durable, expert ESG à la FSMA l'Autorité belge des services et marchés financiers à Bruxelles depuis janvier 2024, il supervise

la publication d'informations non financières des entreprises cotées, garantissant ainsi le respect des normes de durabilité.

Robin LESNÉ, robin.lesne@univ-littoral.fr, maître de conférences en STAPS à l'ULCO, laboratoire TVES. Spécialité : géographie du sport et des loisirs.

Mariantonia LO PRETE, Mariantonia.Lo-Prete@univ-littoral.fr, maîtresse de conférences en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : développement portuaire et maritime, conflits d'usages et d'aménagement en lien avec les enjeux environnementaux et de santé, relation ville-port, métiers portuaires.

Michel LOUVET, michel.louvet@univ-littoral.fr, PRCE anglais, département Langues & Langues Appliquées, correspondant LANSAD pour le CGU de Dunkerque. Spécialité : Anglais.

Kristina MARTINSH, kristina.martinsh@univ-littoral.fr, chargée d'études à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque, responsable de la Toile Industrielle®, c'est à dire le schéma des relations inter-industrielles de la région Flandre-Dunkerque et toutes ses déclinaisons thématiques, comme énergie, agricole & agro-alimentaire. Spécialité : développement durable.

Evelyne MONTEIRO, marie-evelyne.monteiro@wanadoo.fr, maître de conférences HDR en droit privé à l'ULCO. Spécialité : droit privé de l'environnement.

Emmanuel MOSSAY, emmanuel.mossay@unamur.be, directeur de la recherche et de l'innovation au bureau d'études EcoRes, spécialisé dans la transition des entreprises et des institutions. Il est formateur à l'Institut EcoConseil pour la formation "Facilitateur-trice en économie circulaire". Co-auteur de plusieurs livres et études dans le domaine de la transition, il enseigne les cours "Green Transition Management" et "Resource & Energy Management" à l'UCLouvain, ainsi que "Implementing Circular Economy Practices" à l'UCLyon.

Xénia PHILIPPENKO, xenia.philippenko@univ-littoral.fr, maîtresse de conférences en géographie humaine à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : risques et adaptation au changement climatique.

Catherine ROCHE, catherine.roche@univ-littoral.fr, juriste, professeure en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire : TVES. Spécialité : droit de l'environnement.

Florine SACHY, florine.sachy@dientre.com, architecte urbaniste, DIENTRE, la Fabrique de territoires. Spécialité : éco-conception.

Jean-Michel SCHEUREN, jean-michel.scheuren@unamur.be, Ingénieur de gestion, entrepreneur et expert des technologies bio-mimétiques, expert spécialisé dans l'accompagnement de start-ups, axées sur le développement durable. Son expertise inclut la planification stratégique, le développement commercial international, le marketing, la gestion de l'innovation, la consultation et le coaching d'équipe.

Karim TALEB, karim.taleb@tud.fr, chef de service Développement et Qualité, Direction Déchets, Communauté urbaine de Dunkerque. Spécialité : gestion des déchets.

Laëtitia VANDAELE, laetitia.vandaele89@gmail.com, chargée de mission RH/QSE chez CORSEIR, société de prestation de service de l'UIMM. Spécialité : QSE.

Arnaud VERMERSCH, vermersch@dsavocats.com, avocat chez DS Avocats. Spécialité : droit de l'environnement.

Louinord VOLTAIRE, louinord.voltaire@univ-littoral.fr, maître de conférences en économie. Laboratoire : TVES. Spécialité : économie de l'environnement, statistiques.

Rebecca WANGLER, rwangler@virage-energie.org, cheffe de projet Planification territoriale, Virage Énergie, Spécialité : énergies renouvelables et transition énergétique, secteur associatif.

5. Programme des cours

Master 1 Semestre 1	Enseignant	heures	ECTS
UE 1 Approches fondamentales en environnement			
1. Économie de l'environnement	Iratxe CALVO	30	3
2. Droit de l'environnement	Catherine ROCHE	20	2
3. Croissance et développement durable	Florian BOTTE	24	2
UE 2 Environnement et entreprise			
4. Management intégré QSE	Laëtitia VANDAELE	24	2
5. Responsabilité sociétale des entreprises	Nadège GROSJEAN	24	2
UE 3 Outils en environnement			5
6. Méthodes quantitatives appliquées à l'environnement	Daniel DE WOLF	30	3
7. Biodiversité et gestion des milieux naturels	Marie DELAMAERE	20	2
8. Méthode bilan carbone	Bruno DEFFONTAINES	10	1
UE 4 Compétences transversales			
9. Gestion de projets	Olivier BURY	24	2
10. Projet tuteuré	Séverine FRÈRE	20	2
11. PPP4 : Insertion professionnelle	Iratxe CALVO (17), CEL (3)	20	3
UE 5 Langues vivantes			
12. Anglais	Laura HOCQUEZ, Michel LOUVET	25	3
UE 6 Option : au choix un des cours suivants			
13.1 Administration territoriale	Séverine FRERE	20	3
13.2 Innovation durable et sociale	Nathalie DUMONT	24	3
Moyenne présentiel étudiant au semestre 1		293	30

Master 1 Semestre 2	Enseignant	total	ECTS
UE 7 Approches fondamentales : applications			
1. Développement durable : applications	Mariantonia LO PRETE (3+3), Kristina MARTINSH (9+9)	24	2
2. Droit de l'environnement appliqué à l'entreprise	Marie-Evelyne MONTEIRO (8+8) + Arnaud VERMERSCH (4+4)	24	2
UE 8 Environnement et société			
3. Environnement et politiques publiques	Olivier BURY	20	2
4. Multi-risque et territoires	Xenia PHILIPPENKO	15	2
5. Alimentation et agriculture durable	Mélanie BRUNEVAL	14	2
UE 9 Gestion de l'environnement			
6. Nouveaux modèles économiques	Joachim LEBRUN	20	2
7. Traitement et valorisation des déchets	Karim TALEB	20	2
UE 10 Méthodes appliquées à l'environnement			
8. Systèmes d'information géographique	Valérian GEFFROY	20	2
9. Statistiques appliquées à l'environnement	Louinord VOLTAIRE	24	2
10. Initiation à la recherche et à la rédaction d'un mémoire	Robin LESNÉ (9 + 3), Yann CHAMPAGNAC (0 + 6)	18	1
11. Stage de 3 à 4 mois avec soutenance			6
UE 11 Langue vivante			
12. Anglais	Laura HOCQUEZ, Michel LOUVET	25	3
UE 12 Option			2
13.1 Préparation aux concours de la FPT 1 ^{re} partie	Séverine FRÈRE (12), (4), Amélie JACOB (4).	20	2
13.2 Comptabilité environnementale et finance soutenable	Frédérique DÉJEAN et François-Xavier LEDRU	24	2
Moyenne du présentiel étudiant au semestre 2		246	30
Moyenne du présentiel étudiant à l'année		539	60

6. Descriptif des cours (premier semestre)

1. Économie de l'environnement

Responsable du cours : Iratxe CALVO-MENDIETA

Objectifs du cours :

L'objectif de ce cours est de fournir une base théorique à l'analyse des problèmes d'environnement et à la compréhension des politiques publiques dans ce domaine. Il fait le lien entre la formation de base en microéconomie reçue en licence d'Économie-Gestion et le cours de Politiques publiques de l'environnement qui montre ce que sont les différents schémas possibles de l'intervention publique, leur pertinence et leurs limites. Des exposés oraux permettront aux étudiants d'étudier un sujet en particulier et de le présenter devant la classe.

Plan du cours :

Introduction : de l'environnement de l'économie à l'économie de l'environnement

- Définition de l'environnement
- Évolution des problèmes environnementaux
- Définition de l'économie de l'environnement
- Relations environnement/économie : prélèvements de ressources naturelles, pollutions, effets en retour sur les activités économiques
- Enjeux environnementaux
- Approches théoriques

Chapitre 1 : L'approche standard en économie de l'environnement

- Notion d'externalité
- Intégration de l'externalité dans le modèle standard

Chapitre 2 : Le problème de la mesure : évaluation économique des actifs environnementaux

- Décision publique et analyse coûts – avantages
- Méthodes indirectes
- Méthode directe

Bibliographie :

- [1] Arrow K. J. & Fischer A. C. (1974) "Environmental Preservation, Uncertainty and Irreversibility" *Quarterly Journal of Economics*, 88, p. 312-319
- [2] Barde Jean-Philippe (1992), *Économie et politique de l'environnement*, PUF, Paris.
- [3] Beaumais O. et Chiroleu-Assouline M. (2001) *Economie de l'Environnement*, Bréal, Rosny.
- [4] Bonnieux François et Desaignes Brigitte (1998), *Économie et politiques de l'environnement*, Dalloz, Précis, collection sciences économiques, Paris.
- [5] Bontemps P. & Rotillon G. (2003) *L'Economie de l'Environnement*, La Découverte, Paris.
- [6] Faucheux Sylvie et Noël Jean-François (1995), *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*, Armand-Colin, Paris.
- [7] Passet René (1996), *L'économie et le vivant*, Economica, 2^e édition, Paris.
- [8] Rotillon G. (2002) *Régulation environnementale : jeux, coalitions, contrats*, Economica, Paris.
- [9] Vivien Franck-Dominique (1994), *Économie et écologie*, La Découverte, collection « Repères », Paris.

Modalités d'examen : Examen terminal + exposé oral.

2. Droit de l'environnement

Responsable du cours : Catherine ROCHE

Objectif du cours :

Connaître et comprendre les éléments essentiels du droit de l'environnement ; savoir rechercher les sources ; mettre en œuvre des procédures.

Programme :

- Sources du droit de l'environnement : grandes catastrophes et sources juridiques
- Principes du droit de l'environnement appliqués aux problématiques environnementales actuelles à travers notamment l'évaluation environnementale et l'enquête publique.

Modalités d'examen : Examen terminal.

Webographie :

<http://www.legifrance.gouv.fr/>
<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>
<https://www.debatpublic.fr/>
<https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

Bibliographie :

- [1] Le droit de l'environnement, J. Morand-Devillier, Que sais-je ? 12^e édition.
- [2] L'essentiel du droit de l'environnement, C. Roche, Gualino, 2020
- [3] Droit de l'environnement, M. Prieur et al. Dalloz, 8^e édition, 11/2019
- [4] Action publique et environnement. P. Lascoumes - Que sais-je ?, 2^e édition

3. Croissance et développement durable

Responsable du cours : Florian BOTTE

Objectifs du cours : Comprendre les grands enjeux de la croissance économique et du développement durable, et de leurs interactions.

Plan du cours :

Le cours sera organisé autour des questions et des controverses suivantes.

- Qu'est-ce que la croissance économique ?
- Qu'est-ce que le développement durable ?
- Pourquoi la croissance est-elle désirable ?
- Comment les économistes se représentent la croissance ?
- Quelles sont les limites à la croissance ?
- Le découplage croissance – environnement est-il possible ?

Bibliographie :

- [1] Atkinson, Giles, Simon Dietz, Eric Neumayer, et M. Agarwala, éd. Handbook of Sustainable Development. Second edition. Cheltenham, UK: Edward Elgar, 2014.
- [2] Jackson, Tim, Patrick Viveret, et André Verkaeren. Prospérité sans croissance: les fondations pour l'économie de demain, 2017.
- [3] Strange, Tracey, et Anne Bayley. Le développement durable: À la croisée de l'économie, de la société et de l'environnement. Les essentiels de l'OCDE. OECD, 2008.
<https://doi.org/10.1787/9789264055773-fr>.

Modalités d'examen : fiches de lecture, dossier pratique et exposé oral.

4. Management intégré QSE

Responsable du cours : Laetitia VANDAELE

Objectifs du cours : Le cours est un approfondissement technique du QSE (qualité-sécurité-environnement) et de la maîtrise d'un système de management intégré (SMI). Témoignage et mise en œuvre des outils utilisés en entreprise en mélangeant apports théoriques et vision pratique.

Plan du cours :

Qualité :

Définir une démarche qualité
Enjeux et principes d'une démarche qualité
Les fondamentaux

Les processus
La documentation
Les outils de pilotage
Les outils qualité

Sécurité :

Contexte réglementaire
Prévention : notions clés, enjeux
Les outils
Focus certifications ISO et MASE

Les fondamentaux

Environnement :

Enjeux et principes

Bibliographie :

- [1] Normes ISO 9001 version 2015
- [2] Normes ISO 14001 version 2015
- [3] Normes OHSAS 18001
- [4] Référentiel MASE
- [5] Les conseils de MASECOTTE

Modalités d'examen : 1 note en contrôle continu reposant sur des travaux personnels (dossiers) et 1 note en examen final

5. Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Responsable du cours : Nadège GROSJEAN

Objectifs du cours :

Être capable de :

- connaître la définition de la RSE/RSO vs Développement durable
- en comprendre les enjeux réglementaires et les exigences des parties prenantes
- identifier les bénéfices pour une entreprise
- connaître les principaux guides et référentiels
- utiliser la norme ISO 26 000 pour construire une démarche RSE au sein d'une organisation
- mettre en œuvre un processus de reporting
- impliquer l'ensemble de l'écosystème dans la démarche
- communiquer la démarche sans faire de *greenwashing*

Plan du cours :

Session 1- Développement durable versus Responsabilité sociale des entreprises

Session 2- Mettre en place une démarche RSE dans une organisation

Session 3- Construire et animer un reporting RSE

Session 4- Communiquer et faire vivre la démarche RSE

Bibliographie :

<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

<https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/etat-des-lieux-de-la-france-au-regard-des-objectifs-de-developpement-durable>

<https://www.un.org/fr/conferences/environnement/index>

https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

<https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html>

https://www.unido.org/sites/default/files/2010-11/GC_Brochure_French_0.PDF

<https://www.globalreporting.org/standards>

<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/principesdirecteursdelocdealintentiondesentreprisesmultinationales.htm>

<https://plan-vigilance.org/la-loi/>

<https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>

Modalités d'examen : questions de cours + cas pratiques.

6. Méthodes quantitatives appliquées à l'environnement

Responsables du cours : Daniel DE WOLF

Objectif du cours :

L'objectif de ce cours est double. Il s'agit, d'une part, de donner une *introduction à la modélisation mathématique*, outil utilisé couramment en gestion de l'eau, des transports, etc. Il s'agit, d'autre part, de voir les *méthodes de résolution de ces modèles* principalement en ce qui concerne les modèles linéaires, de pouvoir les résoudre avec le solveur d'Excel et de pouvoir interpréter la solution obtenue par le solveur d'Excel.

Programme du cours :

Partie I. Introduction à la modélisation

1. Les modèles linéaires
2. Les modèles en nombres entiers
3. Les modèles sur réseau
4. Les modèles non linéaires

Partie II. Résolution des modèles d'optimisation

5. Résolution graphique de modèles linéaires à deux variables
6. Résolution de modèles d'optimisation avec le solveur d'Excel
7. Interprétation économique de la solution optimale d'Excel
8. Etude de cas : le problème d'affectation du trafic

Partie III. Fonctions de base de données en Excel

9. Fonctions de base de données en Excel

Bibliographie :

- [1] F.S. HILLIER et G.S. LIEBERMAN, Introduction to Operations Research, 10ème édition, Mac Graw-Hill Education, New-York, 2015..
- [2] F.S. HILLIER et T.M.S. HILLIER, Introduction to Management Sciences, 6ème édition, Mac Graw-Hill Education, New-York, 2019.
- [3] Y. NORBERT, R. OUELLET et R. PARENT, La recherche opérationnelle, Gaëtan Morin, 3^e édition, 2002.

Modalités d'examen :

Contrôle continu en session 1 et examen terminal écrit en session 2.

7. Biodiversité et gestion des milieux naturels

Responsable du cours : Marie DELAMAERE

Objectifs du cours : Dans un premier temps, l'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants d'appréhender les notions de base et les différents mécanismes de la biodiversité. Dans un second temps, l'objectif sera de lier les différentes techniques et moyens de gestion des milieux naturels existants à la préservation de la biodiversité. L'objectif final est que les étudiants soient familiarisés avec les notions relatives à la biodiversité (menaces, mesures de protection,...) ainsi qu'avec les notions techniques de gestion des espaces naturels (plan de gestion, inventaires, méthodes de gestion, conflits d'usage..)

Plan du cours :

- Présentation du syndicat mixte Eden 62
 - Ses missions
 - Ses différents pôles
 - Ses métiers
- Biodiversité
 - Concepts clés et notions de base
 - Textes réglementaires et lois
 - Menaces et pressions pesant sur la biodiversité

- Notions de « Trames »
- Outils de protection actuels
- Gestion des milieux naturels
 - Définition d'un « milieu naturel »
 - Propriétaires/gestionnaires
 - Documents de gestion (Plan de gestion / DocOb)
 - Techniques de gestion et de suivis/inventaires
 - Cas particulier : la libre évolution
 - Concertation, intégration des activités humaines, conflits d'usage...

Méthodes d'enseignement : Cours magistraux, travaux dirigés (exercices, débats sur articles récents, ...), visites d'espaces naturels avec rencontres de gestionnaire.

Méthode d'évaluation : 2 épreuves de contrôle continu réalisées pendant les heures de cours ainsi qu'un examen terminal.

8. Gestion de projets

Responsables du cours : Olivier BURY

Objectif du cours :

Il s'agit de présenter aux étudiants la *formulation* d'un problème de gestion de projet et, d'autre part, d'introduire les *techniques de résolution* de ces problèmes. On verra les techniques d'ordonnancement, d'analyse de projets, de suivi de projets.

Programme :

Qu'est-ce qu'un projet

- Définition de la *gestion de projet* et présentation les objectifs de *qualité*, de *délai* et de *coût*.
- Définition de la *direction de projet* et du *contrôle de projet*

Méthodologie de projet

Conception

Formulation

- Ordonnancement par la *méthode PERT*,
- Ordonnancement par la *méthode GANTT*

Analyse

Décision

Mise en œuvre

Transition à l'opérationnel

Rapports et feed-back

Post évaluation

Animation du projet

Bibliographie :

- [1] Sandrine FERNEZ-WALCH, Management de nouveaux projets, AFNOR, Paris, 2000.
- [2] Vincent GIARD, Gestion de Projets, Economica, Paris, 1991.
- [3] Robert HOUDAYER, Evaluation financière des projets, Economica, Paris, 1999.
- [4] Rolande MARCINIAK et Martine CARBONEL, Management des projets informatiques, AFNOR, Paris, 1996.
- [5] J.R. MEREDITH, et S.J. MANTEL, Project Management, John Wiley, 2003.

Modalités d'examen : contrôle continu en session 1 et examen terminal écrit en session 2.

8. Méthode bilan carbone

Responsable du cours : Bruno DEFFONTAINES

Les objectifs du cours :

Les objectifs du cours est de s'appropriier, au niveau initiation, une méthode de comptabilité des émissions de gaz à effet de serre (GES) anthropiques induisant un changement climatique suivant un standard

reconnu et compatible avec les exigences réglementaires : le Bilan carbone. Cette méthode est aussi une autre manière d'approcher notre dépendance voire notre vulnérabilité vis à vis des ressources énergétiques fossiles et matières premières

Plan de cours :

- 1 : Enjeux énergétiques et ressources, quelques repères pour l'aide à la décision
- 2 : suivi elearning site Institut formation Carbone (IFC)
- 3 : Etude de cas

Bibliographie :

- [1] Méthode Bilan Carbone ABC Ademe
- [2] Techniques de l'ingénieur

Modalités d'évaluation :

Moyenne : Suivi du elearning - Quizz en ligne – livrable tableur commenté sur étude de cas

La réussite à une moyenne minimale de 12/20 permet d'obtenir la délivrance de l'attestation de formation Bilan Carbone niveau initiation

9. Projets tuteurés

Responsable du cours : Séverine FRÈRE

Objectifs du cours :

L'objet des études de cas est de familiariser l'étudiant avec l'analyse multidisciplinaire d'un problème environnemental. Par un travail effectué en groupe, les étudiants doivent répondre à une commande passée par une structure ou un enseignant.

Plan du cours :

Toutes les 2 semaines, une présentation de l'avancement du travail sera faite en cours.

Bibliographie : sera indiquée en cours.

Modalités d'examen : présentation orale devant un jury composé d'enseignants et des commanditaires.

10. PPP4 : Insertion professionnelle

Responsable du cours : Iratxe CALVO

Objectifs du cours :

- Définir un projet professionnel
- S'approprier les outils de techniques de recherche d'emploi
- Identifier et construire son réseau, comprendre l'intérêt des réseaux sociaux
- Sensibiliser et présenter les réseaux sociaux comme un levier pour leur insertion professionnelle

Plan du cours :

1. Module d'aide à l'insertion professionnelle

- Finaliser le bilan de compétences et affiner le projet (en intégrant le stage de L3)
- Confronter son projet au marché
- Élaborer un plan d'actions pour atteindre son projet
- Choisir et rechercher des stages en cohérence avec son projet
- Atelier CV et lettre de motivation avec relecture individuelle
- Conseils sur l'entretien
- Simulation d'entretien avec des professionnels (via les associations d'anciens cadres)

2. Réseaux sociaux et entrepreneuriat (3h)

Intervenant : Centre Entrepreneuriat du Littoral

- Connaissance et exploitation des réseaux socio-économiques

- Les réseaux d'entrepreneurs, des collectivités locales et des associations
- Modes de création de ses propres réseaux en rapport avec son projet professionnel et prise en compte des profils et compétences d'entrepreneurs
- Modes de formalisation de projets entrepreneuriaux ou intrapreneuriaux avec exploitation des réseaux accessibles

Modalités de contrôle des connaissances : contrôle continu :

Contrôle continu et épreuve écrite : 4/5 de la note

CEL : QCM inclus dans la séance de 3 heures : 1/5 de la note

Rattrapage CEL en deuxième session : QCM – temps de l'épreuve surveillée : 30 minutes.

11. Anglais

Responsables du cours : Laura HOCQUEZ, Michel LOUVET

Objectifs du cours : Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

Contenu du programme :

Anglais à coloration économique et gestion, supports traitant des questions de développement durable et d'environnement.

Bibliographie :

Indications données en cours.

<http://crl.univ-littoral.fr>

Modalités de contrôle des connaissances : voir section 9 page 40.

12.1 Administration territoriale (commun avec les Masters PAUL et Culture)

Responsable du cours : Séverine FRÈRE

Objectifs du cours :

Le cours a pour objet d'initier les étudiants à « l'Administration des Collectivités Territoriales en France » et d'apporter les connaissances requises à la préparation aux épreuves de concours de la fonction publique territoriale. Il vise à expliquer le contexte et l'organisation institutionnelle des collectivités.

Il s'agit donc de présenter ce qu'est une collectivité territoriale, quels sont les principes qui prévalent à la répartition des compétences entre collectivités territoriales, quelles sont les compétences de chacune des collectivités territoriales et comment ces compétences sont mises en œuvre.

Plan du cours :

La première partie du cours expliquera les principes de l'organisation des collectivités territoriales en France (décentralisation, libre administration, autonomie, subsidiarité, droit à l'expérimentation...) puis la seconde étudiera les compétences des collectivités territoriales.

Seront successivement étudiées les compétences des Régions, des Départements et des Communes et Groupements de communes.

Bibliographie : sera donnée au cours.

Modalités d'examen : QCM (1 heure).

12.2. Innovation durable et sociale

Responsable du cours : Nathalie DUMONT

Objectifs du cours : L'objectif du cours est de permettre aux étudiants de comprendre en profondeur les interactions, positives comme négatives, entre innovation et durabilité. Il vise également à maîtriser les

étapes, les méthodes et les motivations qui guident le développement d'une innovation durable et sociale, tout en prenant en compte ses limites, ses obstacles et ses impacts potentiellement négatifs.

Au terme de cette unité d'enseignement EMDDM 302 sur l'Innovation Durable et Sociale (IDS), les étudiants seront capables de :

- **Comprendre** les enjeux et les défis propres à l'IDS.
- **Analyser** des initiatives d'IDS et en évaluer les contributions sociétales.
- **Développer** un regard critique et systémique sur les projets d'IDS.
- **Maîtriser** des outils et méthodes pour soutenir le processus d'IDS.
- **Adopter** des attitudes propices à l'innovation, telles que créativité, collaboration et esprit critique.

Méthodes d'enseignement : La méthode d'apprentissage alterne des apports théoriques, des discussions autour d'exemples concrets et des ateliers pratiques. Les séances se déroulent principalement en présentiel, à l'exception d'une séance en ligne asynchrone, appuyée sur un MOOC consacré aux approches *low tech*, qui permet aux étudiants de progresser à leur rythme. La dernière séance accueille des intervenants externes qui partageront leur expérience de l'innovation durable et sociale sur le terrain. L'ensemble du cours vise ainsi à relier les notions vues en classe à des situations réelles et actuelles.

Méthode d'évaluation : L'évaluation consiste en la conception, par groupes de deux ou trois personnes, d'une innovation durable et/ou sociale qui répond à un enjeu sociétal. L'objectif est d'aller jusqu'au prototypage d'une première version de cette innovation.

En amont, deux workshops collaboratifs sont organisés : le premier pour définir collectivement le périmètre du problème, le second pour générer et partager des idées communes de solutions. Chaque groupe développe ensuite son projet de manière autonome à partir de l'une de ces idées.

L'épreuve finale prend la forme d'une présentation orale de type **Pecha Kucha** (20 diapositives de 20 secondes chacune), organisée lors de la session d'examen de janvier. Au cours de cette présentation, les étudiants exposent leur projet d'innovation en mettant en évidence la pertinence du problème choisi, la créativité et la qualité de la solution proposée, le processus suivi pour passer de la problématisation à la conception de l'innovation, ainsi que l'impact durable et/ou social du projet. La présentation doit s'appuyer sur un ancrage théorique issu des notions vues au cours.

Seconde session : Mêmes modalités que la première session.

7. Descriptif des cours (second semestre)

1. Développement durable : applications

Responsables du cours : Kristina MARTINSH (9+9), Mariantonia LO PRETE (3+3)

Objectif du cours :

Il s'agit dans ce cours de proposer aux étudiants quelques applications possibles des principes du développement durable. Pour cela, l'enseignement s'appuie d'abord sur un rappel de ces principes, puis ensuite sur une présentation de quelques grands champs d'application du développement durable. Des exemples concrets de mise en œuvre du développement durable seront présentés par des intervenants professionnels, ce qui permettra de faire le lien entre les principes théoriques et leurs applications concrètes. Des visites de site seront également organisées pour constater sur le terrain la façon dont le concept de développement durable se traduit par des activités concrètes.

Plan du cours :

Chapitre 1 : Rappels des fondements et concepts du développement durable

Chapitre 2 : Champs d'application du concept de développement durable (exemples)

- Visite de l'entreprise POCHECO
- Témoignage d'un créateur d'entreprise en Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Visite du CD2E

- Visite de la réserve naturelle nationale du Platier d'Oye avec un gestionnaire d'EDEN 62

D'autres visites pourront être organisées en fonction des disponibilités des structures partenaires.

Chapitre 3 : Mon port pour demain : quelles perspectives pour la relation ville-port au prisme des enjeux environnementaux et de santé de la population locale ?

Afin de sensibiliser les étudiants à l'analyse du développement des activités maritimes et portuaires conjointement au territoire où se situent les infrastructures et où se déploient les activités, le cours s'appuie sur des articles et sur un atelier participatif intitulé « Mon port pour demain » qui sera animé par le biais d'une maquette interactive de port imaginaire. Cette activité sera également illustrée par une visite du grand port maritime de Dunkerque axée sur les aspects développement durable mis en œuvre dans le port et par une visite du Port Center de Dunkerque afin d'approfondir la réflexion sur les évolutions de la relation ville-port dans une optique de développement durable.

Bibliographie :

Elle sera donnée en fonction des travaux demandés aux étudiants.

Modalités de contrôle des connaissances :

Création d'un épisode de podcast. Livrables.

- Le fichier audio du podcast (format MP3 ou WMP4).
- Un plan détaillé de l'épisode (1 page max).
- Une bibliographie/sitographie des sources mobilisées.

2. Droit de l'environnement appliqué à l'entreprise

Responsables du cours : Evelyne MONTEIRO et Arnaud VERMERSCH

Les objectifs du cours :

Les objectifs du cours sont de faire acquérir aux étudiants une culture juridique de base assez large, et certains réflexes juridiques, tant dans les sources et les origines juridiques de ce droit, que du contenu de l'arsenal juridique déployé.

Plan de cours :

Première partie : Le risque pénal en matière d'atteintes à l'environnement ;

Deuxième partie : La réparation civile des dommages environnementaux ;

Troisième partie : L'assurance des risques de pollution.

Bibliographie :

[3] Le précis de droit de l'environnement des éditions DALLOZ.

[4] Le maire et la protection juridique de l'environnement, par François ZIMERAY, éd. LITEC

[5] Guide de l'environnement industriel, recueil de textes, par Christian HUGLO, éd. LITEC

Il sera ultérieurement spécifié aux étudiants la bibliographie spéciale de chaque thème abordé.

Modalités d'examen : examen terminal.

3. Environnement et politiques publiques

Responsable du cours: Olivier BURY

Plan du cours :

Introduction

Naissance du concept d'environnement

Création du ministère de l'environnement Développement durable

Émergence de la notion de développement durable

Agenda 21

Le Plan de Déplacements Urbains

Principe de précaution

La charte de l'environnement

Risques naturels et industriels

Textes juridiques

Risques technologiques

Risques naturels
Loi risques du 30 juillet 2003
L'organisation du MEEDDM

Politique de l'eau

La nature et les paysages

La biodiversité
Nature et paysages en France
La politique de protection de la biodiversité en France
Son organisation
Ses perspectives d'évolution

Synthèse et conclusion

Cadre réglementaire du risque naturel et technologique
Plan séisme
Milieux professionnels de l'Environnement

Bibliographie :

- [1] Rapport à l'Assemblée nationale, Charte de l'environnement, Mme Nathalie Kosciusko- Morizet
- [2] Environnement et développement durable, l'indispensable mobilisation des acteurs économiques et sociaux, Conseil économique et social, Claude Martinand, Éditions des journaux officiels
- [3] L'environnement en France, édition 2002, Institut français de l'environnement, Éditions La découverte
- [4] Enjeux et politiques de l'environnement, Cahiers français n°306 janvier février 2002, Documentation française
- [5] Regards croisés sur le bilan 1997-2001, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- [6] Un siècle d'environnement, revue aménagement et nature, mars 1998
- [7] L'Environnement, un défi pour le XXI^e siècle, Ministère de l'environnement, 1997
- [8] 25 ans d'environnement, novembre 1996, Ministère de l'environnement
- [9] Recueil de textes sur l'environnement, les années pionnières 1970-1975, Pierre Clavel, avril 1995, Caisse française de développement
- [10] La création du ministère de la protection de la nature et de l'environnement, essai sur l'adaptation de la structure gouvernementale à une mission nouvelle, thèse, Jean-François Bazin, Université de Dijon 1973 (2 tomes)
- [11] Le développement durable, Sylvie Brunel, Que sais-je? PUF
- [12] Le principe de précaution, François Ewald, Christian Gollier, Nicolas de Sadeleer, PUF
- [13] Le nouvel âge de l'écologie, Dominique Bourg, Collection TechnoCité, Éditions Charles Léopold Mayer
- [14] Préparation de la charte de l'environnement, dossier d'information, ministère de l'Écologie et du développement durable

Modalités d'examen :

Une note sur présentation d'un exposé et une note sur l'examen final, examen de deux heures sur un sujet de cours.

4. Multi-risques et territoires

Responsables du cours : Xenia PHILIPPENKO

Objectifs du cours : Ce cours revient sur la notion de risque, en abordant les différentes théories du risque en sciences sociales et la dimension « humaine » du risque, à travers les notions de perceptions et de gestion des risques, en s'appuyant sur des cas d'études concrets. La notion de multi-risques (naturels, industriels, sanitaires, etc) à différentes échelles territoriales est également approfondie, tout comme la prise de décision en contexte d'incertitude face à ces multirisques. A la fin du cours, les étudiants devront être capables d'analyser les situations et les politiques locales de gestion des risques, de comprendre les conditions dans lesquelles elles s'élaborent et se modifient et à quels objectifs elles répondent.

Bibliographie :

- [1] Beck, Ulrich, La société du risque, Paris, Champs Flammarion, 1999
- [2] Flanquart, Hervé, Des hommes et des risques, Paris, Puf, 2016
- [3] Martin P., Ces risques que l'on dit naturels, Edisud, Aix-en-Provence, 1998, 256 p.
- [4] Duvat Virginie et Magnan Alexandre, 2014. Des catastrophes... naturelles ? Editions Pommier, Paris, 320p.
- [5] Peretti-Watel, Patrick, Sociologie du risque, Paris, Armand Colin, 2003.
- [6] Veyret Y. et Laganier R. (Dir.), 2023. Atlas des risques et des crises dans le monde et en France, Editions Autrement, 2023, 96 p., 9782080283511
- [7] Dauphiné A. et Provitolo D., 2013. Risques et catastrophes : observer, spatialiser, comprendre, gérer. A. Colin, 288p.

Modalités de contrôle des connaissances : L'évaluation se fera sous forme de contrôle écrit des connaissances et des capacités d'analyse.

5. Alimentation et agriculture durable

Responsables du cours : Mélanie BRUNEVAL

Objectifs du cours :

Partie 1. Alimentation durable

L'objectif de ce cours sera d'explorer ce que signifie Alimentation Durable, dans la réalité des territoires et du système alimentaire.

- Les thématiques : gaspillage alimentaire, circuits courts alimentaires, prospective, les modes de vie, la santé, l'ancrage territorial...
- Les leviers à actionner : stratégies et pratiques, le dialogue territorial, éducation populaire...
- Les cibles : les territoires, les activités économiques (agriculteurs, PME, supermarchés,...), les citoyens...

Le domaine de l'alimentation nous permet d'explorer :

- les outils du développement durable, de l'urbanisme, du dialogue territorial ...
- Les nouveaux concepts : l'économie de fonctionnalité, la transition...

Les crises écologique, économique et sociale, suffisamment corrélées pour qu'aucune ne trouve de solutions si nous ne prenons pas acte des autres, imposent de modifier les modèles économiques, sociaux, institutionnels... Le monde économique, à l'échelle mondiale, devra composer dorénavant avec de nouvelles règles du jeu qui incluent le pic du pétrole, le changement climatique, l'appauvrissement des ressources naturelles... Les vulnérabilités que créent ces crises sur le système alimentaire sont d'autant plus inquiétantes que les denrées alimentaires ne sont pas des marchandises comme les autres, elles sont stratégiques et sont le fondement principal d'une société.

Partie 2. Agriculture durable

Les objectifs sont d'aborder le monde agricole dans sa diversité et de comprendre les enjeux de l'agriculture durable en particulier. Quels leviers et quel rôle pour la collectivité locale pour créer les conditions du développement de l'agriculture durable.

Plan du cours :

Partie 1. Alimentation durable

- Alimentation Durable : de quoi parlons-nous ?
- Les circuits alimentaires de proximité.
- De la filière au système alimentaire.
- Etude de cas : projet.

Partie 2. Agriculture durable

- Les enjeux du foncier.
- L'installation des agriculteurs Bio.
- La restauration collective.
- La réalisation de la hall alimentaire à Dunkerque.

- Etude de cas : projet.

Bibliographie : sera communiquée au cours.

Modalités d'examen : études de cas en TD.

6. Nouveaux modèles économiques

Responsable du cours : Joackim LEBRUN

Objectifs du cours :

Le premier objectif du cours est de présenter aux étudiants les principales dimensions caractérisant un modèle économique et permettant d'en faire son analyse.

Le deuxième objectif est de les aider à comprendre les dynamiques des nouveaux modèles économiques au regard des enjeux du développement durable.

Plan du cours :

Chapitre 1 : Économie de fonctionnalité.

Chapitre 2 : Économie circulaire.

Chapitre 3 : Économie collaborative.

Chapitre 4 : Économie sociale et solidaire.

Bibliographie :

[1] Économie circulaire, V. Auzan & L. Georgeault, Deboeck, 2016.

[2] The Business model navigator, O. Gassmann, K. Frankenberger, Pearson, 2014.

Modalités d'examen : Examen terminal.

7. Traitement et valorisation des déchets

Responsables du cours : Karim TALEB

Objectifs du cours :

Ce cours vise à apporter aux étudiants une culture générale sur le traitement et la valorisation des déchets. Il a également pour objectif de montrer la nécessité d'aboutir à un traitement rigoureux des déchets et de dresser un panorama général des filières de recyclage.

Plan du cours :

- Les gisements de déchets
- Les interlocuteurs du déchet
- La collecte, de la production vers le traitement
- Le traitement des déchets
- Le tri
- Le recyclage
- Impacts environnementaux et sanitaires des déchets

Bibliographie :

[1] ADEME (2015), Chiffres-clés Déchets -Édition 2015, disponible sur :

http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/chiffres-cles-dechets-201507_8500.pdf

[2] BALET Jean-Michel (2005), Aide mémoire. Gestion des déchets, Dunod, 230 p.

[3] Cercle national du recyclage (2010), Guide de l' élu local en charge des déchets, disponible sur : <http://www.cercle-recyclage.asso.fr/publications/guide.html>

[4] DAMIEN Alain (2009), Guide du traitement des déchets, Dunod, 439 p.

[5] TURLAN Tristan (2013), Les déchets : collecte, traitement, tri, recyclage, 256 p.

Modalités d'examen : Examen terminal.

8. Systèmes d'Information Géographique (SIG)

Responsable du cours : Valérian GEFFROY

Objectif du cours : Acquérir, par la manipulation, les bases de l'usage d'un SIG. Comprendre les concepts de base des données géographiques et de leur traitement. Donner un aperçu des possibilités de QGIS pour divers projets et usages professionnels.

Programme du cours : Le cours se divisera en plusieurs exercices :

- Exercice 1. Prise en main du logiciel QGIS et manipulation de données géographiques
- Exercice 2. Créer de l'information géographique, cartographier
- Exercice 3. Analyse spatiale et croisement de données
- Exercice 4. Analyse de l'évolution de l'artificialisation du sol
- Exercice 5. Traitement de données raster

Type / secteur d'activité auquel ce cours prépare : les géomaticiens peuvent travailler dans le :

- secteur public : secteur de l'enseignement et de la recherche, collectivités territoriales, services de l'Etat (agriculture, environnement, transport...), parcs naturels, IGN, Météo France...
- secteur privé : cabinets de géomètres-experts, bureaux d'études en environnement, gestionnaires de réseaux (eau, gaz, électricité...), groupes pétroliers, génie civil.

Bibliographie : https://ouvrir.passages.cnrs.fr/tutoqgis/en_savoir_plus.php

Modalités de contrôle des connaissances : exercices en contrôle continu.

9. Statistiques appliquées à l'environnement

Responsable du cours : Louinord VOLTAIRE

Objectif du cours :

Familiariser les étudiants avec les techniques et outils de la statistique.

Programme :

Chapitre 1. Test d'hypothèses

Chapitre 2. Corrélation et régression linéaire

Chapitre 3. Introduction à la modélisation des variables-réponses qualitatives

A propos des TD

Les TD porteront essentiellement sur des données d'enquête d'évaluation contingente, de coûts de transport et de comportement contingent. Ces méthodes sont étudiées au premier semestre en UE 4.1 Économie de l'environnement.

Bibliographie :

- [1] David R. Anderson, Dennis J. Sweeney et Thomas A. Williams (2013) Statistiques pour l'économie et la gestion. 4ème Edition, De boeck, 845 pages
- [2] Corinne Hahn et Sandrine Macé (2012) Méthodes statistiques appliquées au management. Pearson, 335 pages
- [3] Pascal Bressoux (2008) Modélisation statistique appliquée aux sciences sociales. De Boeck Université, 463 pages

Contrôle des connaissances : Contrôle continu et examen écrit sans document.

10. Initiation à la recherche et à la rédaction d'un mémoire

Responsable du cours : Robin LESNÉ et Yann CHAMPAGNAC

Objectifs du cours :

Ce cours a pour objectif de faire découvrir aux étudiants le monde de la recherche scientifique universitaire en sciences humaines et sociales, ainsi que d'accompagner les étudiants dans la préparation de leur mémoire.

Plan du cours :

Introduction : le monde de la recherche universitaire en sciences humaines et sociales. Exposé du système de la recherche en France, du cycle de la production scientifique et du rôle de la science dans le monde ; découverte ludique du parcours d'un projet de recherche.

Phase 1 : le projet de recherche. Accompagnement au choix d'un sujet et d'un objet de recherche ainsi que la construction d'une problématique, le tout en lien avec les enjeux de l'organisme d'accueil du stage dans une optique de recherche appliquée.

Phase 2 : le cadrage de la recherche. Accompagnement dans la recherche d'information (bases de données académiques), la lecture et l'utilisation des textes scientifiques, et finalement la définition et l'exposé d'un cadre analytique.

Phase 3 : la méthodologie de recherche. Accompagnement des étudiants dans l'identification et la mise en place d'outils adaptés au projet de recherche et au cadre analytique défini.

Phase 4 : l'exercice universitaire. Préparation des étudiants à la présentation écrite et à la défense orale de leur de leur mémoire.

Bibliographie :

- [1] BEAU Michel, en collaboration avec Magali Gravier et Alain de Toledo, 2006, L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net, nouvelle édition, Paris, La Découverte, 208 p.
- [2] BECKER Howard S., 2002, Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales, Paris, La Découverte, 350 p.

Contrôle des connaissances :

Première session : évaluation en faisant la somme des notes suivantes :

- (1) rédaction d'une introduction problématisée d'une page (Phase 1 ; individuel ; 5 pts),
- (2) rédaction d'une revue de littérature de 2 pages sur le sujet du mémoire (Phase 2 ; en binôme; 5 pts),
- (3) rédaction d'un plan d'utilisation d'outils de recherche d'une page (Phase 3 ; individuel ; 5 pts),
- (4) oral 5 min de présentation des exercices 1 à 3 (Phase 4 ; individuel ; 5 pts sur la forme, pas le fond).

Seconde session : remise d'un dossier cumulatif des exercices 1, 2 et 3 dans leurs versions améliorées.

11. Stage

Objectifs du stage :

Le stage de M1 a pour but d'avoir un premier contact avec le monde de l'entreprise.

Sujet du stage :

Le stage doit correspondre avec l'application d'au moins une matière vue dans le master. Les étudiants peuvent anticiper les matières du M2 en acceptant un stage sur des thématiques abordées en M2. Le sujet du stage, défini conjointement par le tuteur d'entreprise et l'étudiant, doit être approuvé par la responsable du Master.

Durée du stage :

Le stage dure entre 3 et 4 mois. Le stage se **termine au plus tard la veille du jour où vous êtes délibéré.**

Mémoire et soutenance :

Durant le stage, l'étudiant choisit un problème rencontré au cours du stage et montre sur un **maximum de 20 pages numérotées de 1 à 20 (de la première page de l'introduction à la dernière page des conclusions)** comment les cours peuvent aider à le résoudre. Attention, le mémoire doit être soutenu durant la quatrième semaine de juin alors même que le stage est encore en cours. Il ne s'agit donc pas d'un rapport de stage (simple description des missions effectuées). L'étudiant doit traiter d'une problématique, en illustrant ses propos avec le contenu de son stage. L'étudiant est encadré par un tuteur en entreprise et un enseignant.

Le mémoire est **impérativement déposé sur la plateforme MOODLE aux dates indiquées dans le calendrier ci-dessus (et envoyé en version papier pour les membres du jury qui le souhaitent). Tout mémoire remis après la date de première session sera automatiquement considéré comme défaillant. Tout mémoire remis après la date de seconde session entraînera automatiquement la non réussite de l'année d'étude.**

Comme indiqué dans les modalités de contrôle des connaissances, le département Économie Gestion a décidé que la note du mémoire serait éliminatoire, ce qui signifie qu'il faut avoir 10/20 au minimum sur l'année et 10/20 au minimum pour le mémoire pour valider son année.

La soutenance consiste en une présentation synthétique du mémoire de **10 minutes** devant au moins **deux membres du jury dont minimum un enseignant-chercheur de l'ULCO** suivies de maximum **30 minutes de questions des membres du jury**. Le tuteur entreprise fait partie du jury. S'il ne peut être présent, il remet à l'étudiant une lettre d'évaluation du stagiaire sous enveloppe qui sera remise au président de jury à la soutenance par l'étudiant soit envoyée en pdf au tuteur enseignant par Email avant la soutenance. Il ne pourra intervenir pour donner son avis et apporter des commentaires sur la présentation qu'à l'issue des questions à l'étudiant.

Les étudiants veilleront, d'une part, à ne pas remettre un rapport de stage (le cours de méthodologie de la rédaction d'un mémoire expliquera la différence entre un mémoire et un rapport de stage). Ils veilleront d'autre part à tout de même présenter leur apport personnel. Enfin, ils veilleront à un **respect strict de l'orthographe et des accords** en utilisant, par exemple, un correcteur orthographique. Dix fautes entraîneront automatiquement la perte d'un point de la note.

Note méthodologique pour la rédaction du mémoire :

Contacteur son directeur : Un directeur de mémoire conseille l'étudiant dans sa démarche de recherche, mais c'est à l'étudiant de prendre l'initiative des rencontres avec lui. Pour que ces rendez-vous soient fructueux, il faut absolument lui faire parvenir, quelques jours avant, un texte ou des éléments écrits du travail (une problématique, une bibliographie, des résultats...). *A minima*, l'étudiant contactera son directeur de mémoire 15 jours après avoir commencé le stage.

Ordre de présentation à respecter :

- | | |
|--|---------------------------------|
| - Page de garde | - Table des matières |
| - Déclaration de l'utilisation de l'IA | - Table des sigles et acronymes |
| - Page de titre: page qui reproduit la page de garde | - Introduction |
| - Remerciements | - Corps de texte |
| | - Conclusion |

- Bibliographie
- Annexes

- 4^e de couverture

Répartition des 24 pages du mémoire :

Premier quart (environ 5 pages) : introduction, problématique, revue de la littérature, méthodologie.

Deuxième quart (environ 5 pages) : présentation de la structure d'accueil en lien avec la problématique, présentation des missions qui sont en lien avec la problématique étudiée.

Troisième quart (environ 5 pages) : présentation des apports de l'étudiant à la structure en lien avec la problématique étudiée.

Quatrième partie (environ 5 pages) : réponse à la problématique étayée par le travail durant le stage, recommandation pour la structure, conclusions.

Titre du mémoire :

Il doit exprimer tout à la fois le sujet du mémoire et la thèse défendue (ex: titre pour le sujet et un sous-titre pour la problématique). Ex : « Le Plan de Déplacements d'Administration, vers une modification des mentalités grâce à des mesures adaptées. L'exemple du PDA de la Ville de Lyon ». Ex : « Le développement durable, de l'information à l'éducation. Exemple de la mise en place de l'Agenda 21 de la ville de Saint-Omer ». **À éviter : un titre composé uniquement d'une question.**

Niveaux de titre : Chapitres, Sections, Sous-sections, Paragraphes... Hiérarchisation : au plus simple: 1., 1.1, 1.1.1. L'organisation des différents niveaux de titre doit être équilibrée.

Faire des transitions : Chaque idée présentée doit être reliée à ce que vient d'être dit pour faire ressortir la cohérence du récit. Introduire les chapitres et les sections (éviter deux titres qui se suivent sans texte entre eux). Faire des transitions entre les sections et surtout entre les chapitres (conclusion de chapitre et annonce du suivant).

Fixer les frontières du sujet : se poser des questions « Qui? Quand? Où? Quels acteurs? Quel phénomène ? »

La problématique (« L'art de poser les problèmes ») : Poser une question principale et des questions complémentaires et imaginer les réponses ou hypothèses. L'objectif n'est pas seulement de décrire un phénomène ou une situation, mais de proposer un schéma explicatif et des éléments d'aide à la résolution du problème. Ex: « Comment les activités de l'écotourisme peuvent-elles contribuer au développement durable du Parc naturel régional du Morvan ? » Le mémoire est une **réponse argumentée à la question principale**, qui confirme ou non l'hypothèse de départ et qui propose des pistes pour aider le décideur (la structure d'accueil) à atteindre ses objectifs.

Introduction (3-4 pages) : Intérêt du sujet, sujet du mémoire et ses limites, raisons qui expliquent le choix du sujet (enjeux, actualité...), la problématique (question posée), premier et bref état de la réflexion sur le sujet, les hypothèses et les méthodes, annonce du plan du mémoire.

Conclusion (3-4 pages) : Rappelle les enjeux et la problématique, résume les principaux résultats, indique dans quelle mesure les hypothèses sont ou pas validées, elle ouvre des perspectives nouvelles : recherches supplémentaires possibles, interrogations sur le devenir de la question, applications possibles...

Annexes : Documents trop longs pour être cités dans le corps du texte mais qui méritent une lecture intégrale. Éviter de les surcharger. Ils doivent être à la source de renvois dans le texte. Les annexes sont comprises dans la pagination et sont numérotées.

Recherche bibliographique : L'étudiant devra s'appuyer, pour chacune des étapes de rédaction du mémoire (présentation des enjeux, concepts clés, analyse des situations, etc.) sur des travaux de recherche et/ou empiriques réalisés sur le sujet par d'autres chercheurs et organismes (littérature scientifique et littérature grise). Le mémoire devra montrer la façon dont d'autres chercheurs ont traité le sujet, soulevé des enjeux, développé des analyses sur le sujet. Ces travaux pourront consolider les propos de l'étudiant et aideront à construire l'argumentaire nécessaire au traitement de la problématique. **L'absence ou la faiblesse de références bibliographiques sera fortement pénalisée.**

Sources documentaires : BULCO, Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme (21 quai de la citadelle) – Centre de doc. avec personnel qui peut vous aider, Bases de données de revues scientifiques en ligne : www.revues.org, www.cairn.info, www.sciencedirect...

Recherche sur Internet: attention aux pièges!; tout site internet doit être accompagné de la date de consultation ; la référence d'un document trouvé sur internet n'est pas l'adresse du site sur lequel il a été trouvé ; **wikipédia n'est pas une source valable** ; privilégiez les sites des organismes officiels et les sources originelles ; toute information sans référence précise ne peut pas être utilisée.

Plagiat : Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, site internet ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait du plagiat, pratique inadmissible dans un mémoire universitaire. Tous les mémoires seront analysés par un logiciel anti-plagiat.

Le plagiat dans un mémoire impliquera la note de 0.

Déclaration concernant l'utilisation des outils d'IA dans le mémoire

Nous reconnaissons que les outils d'IA peuvent être des aides précieuses lors du travail de mémoire de Master, mais ils ne sont pas infaillibles. N'oubliez pas que la transparence favorise la confiance et que reconnaître le rôle de l'IA renforce la crédibilité de votre travail.

Par conséquent, lorsque vous décidez d'utiliser un tel outil, vous devez respecter les principes suivants d'utilisation responsable de l'IA.

1. Évaluation critique :

- Nous avons évalué de manière critique les résultats générés par l'IA, en veillant à leur alignement avec nos objectifs de recherche.
- Toutes les modifications ou corrections ont été apportées en fonction de notre expertise et connaissance du domaine.

2. Transparence :

- Nous reconnaissons l'utilisation de [NOM DE L'OUTIL / SERVICE] de manière transparente, en soulignant qu'il a contribué à notre travail mais n'a pas remplacé le jugement humain.
- Notre engagement en matière de transparence garantit l'intégrité de cette thèse.

3. Considérations éthiques :

- Nous avons activement surveillé les biais ou les conséquences imprévues introduits par l'outil d'IA.
- Notre responsabilité éthique a guidé nos décisions tout au long du processus de recherche.

Déclaration en cas de non utilisation (ne reprendre que celle-ci dans ce cas) :

Lors de la préparation de ce mémoire Master, le ou les auteurs déclarent qu'ils n'ont utilisé à aucun moment l'Intelligence artificielle pour l'écriture de leur mémoire.

Date

signature :

Déclaration admissible en cas d'utilisation :

Lors de la préparation de ce mémoire, le ou les auteurs ont utilisé ChatGPT (OpenAI) dans le but suivant :

1. **Paraphrase et reformulation** : l'outil d'IA a été utilisé pour reformuler et paraphraser le texte afin d'améliorer la clarté et la lisibilité, garantissant ainsi que le contenu était efficacement communiqué tout en conservant le sens original.
2. **Vérification orthographique et grammaticale** : l'outil d'IA a été utilisé pour vérifier et corriger les erreurs d'orthographe et de grammaire.

Après avoir utilisé ChatGPT (OpenAI), le ou les auteurs ont soigneusement examiné et modifié le contenu produit par l'outil. Nous assumons l'entière responsabilité du contenu final présenté dans cette thèse. En signant cette déclaration, nous affirmons que le contenu de ce mémoire de maîtrise reflète notre travail original, augmenté par l'utilisation responsable de l'IA.

Date :

Signature :

Toute autre utilisation de l'IA est proscrite, par exemple, pour générer un plan de mémoire, pour générer les idées, pour générer des sources ou pour établir la bibliographie, qui doivent rester un travail strictement personnel.

Bibliographie : Les documents cités dans le corps du texte sont présentés dans une liste dite « Bibliographie ». Les éléments de la bibliographie sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Exemple de règle :

1) Articles de revues

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, tome, volume n° XX, p. X-X.

Ex : ADAR Z. et GRIFFIN J.M., 1976, « Uncertainty and the Choice of Pollution Control Instruments », *Journal of Environmental Economics and Management*, n° 3, p. 178-188.

2) Ouvrages,

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année (N° Édition), *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, éditeur, Nom de la collection ; n° de la collection ; XXX p.

Ex: AMIGUES J.-P., BONNIEUX F., LE GOFFE P. et POINT P., 1995, *Valorisation des usages de l'eau*, Paris, Economica, 112 p.

3) Colloques

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année, « Titre de la communication », Intitulé du colloque, Lieu du colloque, XX p.

Ex: ALLAIN S., 2003, « A "Negotiated Public Action" perspective for the resolution of water use conflicts », 54e Conseil international de la CIID, 20e Conférence européenne de la CIID, Montpellier, 14-19 septembre, 14 p.

Format et présentation :

- Texte justifié: **lignes toutes de la même longueur**
- Police type: Times New Roman, taille 12, interligne multiple à 1,25
- Marges: 2,5cm à gauche et à droite; 1,5 cm en haut; 2 cm en bas
- Impression en recto-verso **si la copie papier est demandée**
- 4^e de couverture: résumé en français+mots-clés et résumé en anglais+mots clés
- Éviter la couleur dans les titres et les schémas (le mémoire doit pouvoir se lire en noir et blanc) et la surcharge (gras, surlignage...)
- Numérotation des pages : **dès la page 1 de l'introduction** (la couverture ne compte pas) et jusqu'à la dernière annexe, **tout ce qui précède est numéroté en chiffres romains**.
- Photographies : libres de droits, lisibles, avec source (auteur, année, n° de page)
- Notes de bas de page : à utiliser avec modération

Diaporama de soutenance : rappeler dans une ou deux diapos les enjeux du sujet et la problématique. Le cœur de la soutenance sera la présentation des principaux résultats, la thèse défendue et les considérations qui en découlent (il ne s'agit pas d'un résumé du mémoire!). 2-3 idées maximum par diapo (ne pas surcharger avec des longues phrases), figures accompagnées de sources et légendes lisibles. Préférez les fonds sobres et un bon contraste entre police et fond, taille de police d'au moins 16 points. **Il faut maximum 1 diapositive par minute (donc maximum 20 diapositives, titre compris). Toutes les diapositives sont numérotées 1/10, 2/10, 3/10,...** et bien marquer les passages de sections dans la présentation.

Forme de la soutenance : la soutenance aura lieu soit totalement en présentiel, soit totalement en distanciel si un des membres du jury en fait la demande.

12. Anglais

Responsables du cours : Laura HOCQUEZ, Michel LOUVET

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

Contenu du programme :

Anglais à coloration économique et gestion, supports traitant des questions de développement durable et d'environnement.

Bibliographie / webographie :

Indications données en cours.

<http://crl.univ-littoral.fr>

Modalités de contrôle des connaissances : voir section 9 page 39.

13.1. Préparation aux concours de la fonction publique territoriale, 1^e partie

Responsable du cours : Séverine FRÈRE

Intervenants : Séverine Frère (12h), (4h), Amélie JACOB (4h).

Objectifs du cours :

Être capable de se présenter à des concours de catégorie B ou (bac et bac+3) de la fonction publique territoriale (collectivités) : Rédacteur Territorial ou Technicien territorial

Plan du cours :

Le plan suit les épreuves préparées :

- Pratique de la note à partir d'un dossier proposé au concours de rédacteur territorial : analyse de dossier documentaire, rédaction d'une note de synthèse
- Préparation à l'épreuve de réponses aux questions à partir d'un dossier documentaire proposé au concours de technicien territorial
- Préparation à l'épreuve orale devant jury
- Épreuve de composition sur la place et le rôle des collectivités (en vue du concours d'attaché).

Modalités d'examen : Épreuve écrite (note de synthèse ou réponses aux questions à partir d'un dossier documentaire).

13.2. Comptabilité environnementale et finance soutenable

Responsable du cours : Frédérique DÉJEAN et François-Xavier LEDRU

Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, les étudiants posséderont une bonne compréhension de la raison d'être, de l'évolution, et des différents composantes et acteurs de la finance durable. Ils en comprendront également le jargon et les spécificités. À l'issue du cours, les étudiants posséderont une bonne compréhension de la raison d'être, de l'évolution, et des différents composantes et acteurs de la finance durable. Ils en comprendront également le jargon et les spécificités.

Objectif du cours :

Donner aux étudiants des bases en matière de finance durable. L'objectif est de permettre aux étudiants de se repérer au sein de cet écosystème dont la connaissance est aujourd'hui indispensable à tout professionnel actif dans les domaines de la finance et/ou du développement durable.

Contenu du cours :

Le cours aborde la finance durable sous différents angles :

1. *Contexte: durabilité, finance durable, risques de durabilité, et cadre réglementaire Européen.*
2. *Impacts sur les entreprises, les institutions financières, et les investisseurs (évolution des préférences et des produits financiers, contraintes du cadre réglementaire Européen, collecte et gestion des données, etc.).*
3. *Impacts sur les stratégies d'investissement et les prix des actifs.*
4. *Réflexion critique sur l'avenir de la finance durable.*

Le témoignage d'un professionnel de l'industrie est envisagé au cours d'une séance, afin de concrétiser certains des enseignements.

Méthode d'enseignement :

Pour les 4 séances: cours magistraux en présentiel et retransmission par captation vidéo.

Evaluation :

Un examen écrit est organisé en juin et en août. Des adaptations seront envisagées si nécessaire pour les étudiants de l'ULCO.

Références et supports :

Le cours repose sur des slides PowerPoint mis à disposition des étudiants. Le cours est construit sur base d'un ensemble d'ouvrages, de documents et d'articles scientifiques. Deux ouvrages synthétisant un bon nombre d'éléments du cours sont les suivants (ces ouvrages sont repris ici à titre informatif):

- [1] Roncalli, Thierry, Handbook of Sustainable Finance.
(https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4277875).
- [2] Coqueret, Guillaume, Perspectives in ESG equity investing
(<http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3715753>).

Une liste exhaustive des références sur lesquelles le cours se base sera fournie aux étudiants dans les slides du cours.

8. Modalités de contrôle des connaissances

1. Accès au diplôme de Master

L'accès en 1^{re} année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. Les capacités d'accueil des Masters 1 et 2 Gestion de l'Environnement sont chacune de 25 étudiants.

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Des modifications sont possibles si c'est prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

Publicité : La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information

(document non contractuel)

b) Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

Contrôle continu et examen terminal. Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Éléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

Capitalisation :

- ❖ Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.
- ❖ Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
- ❖ **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée**
- ❖ Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.

Compensation : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits. Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme :

La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études). Le département Économie Gestion a décidé que la seule note éliminatoire est la note du mémoire, pour lequel l'étudiant devra avoir la moyenne (10/20 minimum).

- ❖ **La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**
Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.
- ❖ **Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**
Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

Seconde Chance

L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHÈSE

Évaluation Initiale (session 1)	Épreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2ème chance			
Épreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Évaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Étudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0,6$ point) :

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

- ❖ Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée.
- ❖ Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte.

3. Jurys et Résultats

Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement.

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type

d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Étudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Étudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité.

Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens

Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Évaluation initiale (session 1) :

- ❖ un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde session (session 2).
- ❖ un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Évaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
 - Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

 **Défaillant** : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

La 1^{re} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

La 2^{re} année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Précision : délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère

Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Article 16

"Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. **Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère**"

Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Se référer au paragraphe sur le LanSAD et le CLES (fin du document)

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,

- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la **mention Passable** : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention **Assez Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention **Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention **Très Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Études : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Épreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statut d'Étudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants—salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité.

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen .

Autres situations particulières :

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse

Étudiant chargé de famille	Livret de famille
----------------------------	-------------------

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

9. LanSAD et CLES

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le Service LanSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :
lansad@univ-littoral.fr - 03.21.99.41.87

Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LanSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

- **M1**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre. Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Écrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Master est le **niveau B2+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).**

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en M1

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 Épreuve de substitution	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)

orale					
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M1 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

- **M2S3**

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 3 de M2 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2S3 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en M2S3

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 Épreuve de substitution	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification	Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification	CLES (50%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants de M2 d'un même parcours. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de M2S3 (1 compétence B2 = 4 points / 1 compétence B1 = 3 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	3	6	9	12
1 compétence B2	4	7	10	13	
2 compétences B2	8	11	14		
3 compétences B2	12	15			

B2					
4 compétences B2	16				

*** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation. Une compétence C1 évaluée au cours d'une certification CLES ou équivalente = 5 points.*

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Master (cf. supra), mais n'incluent au que 5 heures minimum de Travail en Autoformation Guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de Master. La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2nd semestre de l'année d'études en cours.

De même, toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

9. Aides financières pour les frais liés aux stages et à un séjour Erasmus

8.1 Aides financières pour les frais liés aux stages

Le CROUS et l'Université peuvent dans certains cas accompagner les étudiants en difficulté devant les frais liés aux stages. Ces aides sont sur critères sociaux et il faut vous rapprocher de nos assistantes sociales qui vous indiqueront si vous êtes éligible. Dans la positive, elles vous guideront dans la constitution du dossier de demande d'aide.

Le contact de nos assistantes sociales est sur cette page : <https://www.univ-littoral.fr/campus/aides-et-ressources/aides-financieres/>

8.2 Aides pour un séjour Erasmus

Vous avez la possibilité de réaliser une mobilité d'études dans une université européenne partenaire de l'ULCO. Le Master EGEDD a développé spécifique trois partenariats :

- un partenariat avec l'Université de Namur en Belgique (renseignements : Daniel DE WOLF),
- un partenariat avec l'Université de Louvain en Belgique (renseignements : Daniel DE WOLF),
- un partenariat avec l'Université de Valencia en Espagne (renseignements : Iratxe CALVO).

Tous les renseignements peuvent être obtenus sur le site de l'université : <https://www.univ-littoral.fr/faq-mobilite-detudes-a-linternational/>

10. Catalogue des bonus

L'ULCO valorise l'engagement de ses étudiants dans les activités sportives, culturelles, professionnelles ou visant à approfondir ses connaissances, en attribuant des notes bonus.

Un catalogue présente les activités proposées entre autres par les services d'appui à la vie étudiante de l'ULCO et pouvant donner lieu à l'attribution d'une note bonus.

Modalités d'attribution du bonus :

- Il se traduit par une note sur 20.
- Il s'applique 1 fois par semestre dans une UE identifiée par la formation.
- Il est égal à 3% du total de la note de l'UE contenant le bonus, soit au maximum 0,6 points ($20 \times 3\% = 0,6$) pour cette UE.
- Les notes égales ou inférieures à 10 ne sont pas prises en compte.
- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, la meilleure des notes est conservée.

L'intégralité du catalogue des bonus est à retrouver sur <https://moncampus.ulco.fr/>.

11. Informations pratiques

Bibliothèque universitaire :

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h45.

Mail : bulco@univ-littoral.fr

Site : www.bulco.univ-littoral.fr

03 28 23 74 74



Restaurant universitaire :

Menu, tarifs, modes de paiement... :

Site : <https://www.crous-lille.fr/restaurant/r-u-de-dunkerque/>

03 28 66 28 26

Pour recharger votre compte → <https://www.izly.fr>



Le sport :

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Propose et organise les activités physiques et sportives pour les étudiants

Activités proposées et inscriptions : <https://suaps.univ-littoral.fr>

Santé et accompagnement des étudiant.es :

Service santé : 1^{er} étage de la Maison de l'étudiant (MDE). Pour prendre RDV : « ULCO Doctolib »
03 28 23 71 61 / Mail : santecampus@univ-littoral.fr

Assistante sociale : 1^{er} étage MDE → 03 28 23 70 67

Écoute psychologique → psychologue-dk-so@univ-littoral.fr

Accompagnement / Handicap → handicap.etudiants@univ-littoral.fr

Aide et accompagnement → vie.etudiante@univ-littoral.fr

Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes :

Doctolib



Études / Scolarité :

Informations et orientation/stages et emplois : SUAIO DK → suaiodk@univ-littoral.fr

Pour les étudiants internationaux et mobilité internationale → international@univ-littoral.fr

Scolarité → scolarite@univ-littoral.fr

Difficultés financières et sociales → Téléphone : 03 28 59 29 30 / Mail : service.social.littoral@crous-lille.fr

Aides financières :

Des difficultés sociales, financières, besoin d'aide pour lancer ton asso' étudiante, besoin d'un accompagnement particulier ou d'un aménagement de tes études ?

CROUS, CAF → <https://mdedk.univ-littoral.fr/aide/aides-financieres>

Recrutement étudiant → <https://recrutements-etudiants.extranet.univ-littoral.fr>

Offres de stage et alternance → <https://www.jobteaser.com/fr/job-offers?locale=fr>

Association étudiante → <https://www.univ-littoral.fr/>

La maison de l'étudiant (MDE) : <https://mdedk.univ-littoral.fr>

La maison de l'étudiant a pour mission de t'accompagner dans tout ce qui sort du cadre scolaire (concert, conférence, table ronde, tournoi babyfoot/ billard, jeux vidéo...)

Envie d'une pause-café ? La cafeteria/bar est ouverte de 9h à 17h tous les jours. Tu y retrouveras des douceurs sucrées et salées à petits prix ! Des micro-ondes sont également à ta disposition.

BOISSONS CHAUDES	HEURES HEUREUSES	SOFT
- Thé café 0,70€ - Café aromatisé 0,70€ - Grand café 1€ - Chocolat chaud 1€ - Lait 1€ - Chocolatine 1€ - Thé 1,20€	De 12h à 13h De 15h à 16h L'ENTREPÔT FORMULE P'TIT DÉJ 1 boisson chaude + 1 pain au chocolat 2,50€	- Soft 1€ - Orange 1,50€ - Jus de fruits 1,50€ - Diabolo 1,50€ - Limonaade 1€ - Siropes à l'eau 0,50€ - Crème de menthe, citron, menthe citron 0,50€ - Boissons d'eau 0,50€
SNACKS		ALCOOL
- Chips 0,50€ - Gâteaux 0,50€ - Barres chocolatées 0,70€ - Barres 100% fruits 0,50€ - Chocolat 0,50€ - Pain au chocolat 0,50€ - Madeleine 0,50€		- Bières pression 2,50€ - Pin 3€ - Bières 25cl 2€ - Bières 33cl 2€ - Bières 50cl 2€ - Vin 2€ - Wisky 2€



Ce service se mobilise sur les questions de vie associative, d'initiatives étudiantes et de pratiques artistiques amateurs.

Tu as envie d'organiser des animations sur le campus, de participer aux manifestations organisées par la MDE ou les asso étudiantes ou de t'investir dans la vie de l'ULCO ? Viens te renseigner à la MDE !

03.28.23.70.07 / Mail : mde-dunkerque@univ-littoral.fr

12. Logement sur Dunkerque

12.1 avec le CROUS

- Accès gratuit à des annonces de logements chez des bailleurs privés conventionnés avec le CROUS

sur le site : www.lokaviz.fr

12.2 Les résidences privées

Résidence « les Estudiantines » (www.groupe-ldev.com) 107 logements

60 rue des Arbres – 59140 Dunkerque
03.20.14.72.75 ou crc@groupe-ldev.com
03.28.63.32.55 ou pbaron@groupe-ldev.com
Dossier à télécharger sur le site internet
Studio de 35 m² à partir de 375€/mois

Résidence « Les Panoramiques » (www.location-dunkerque.com) 84 logements

Du 12^e au 17^e étage de la Tour du Reuze
agence-dunkerque@fontenoy.com ou 03.28.66.33.18
Studio de 19/23 m² à partir de 440 €/mois

Résidence « All suites » (www.residence-etudiante.fr) 80 logements

Quai Freycinet – 1 Avenue de l'Université - 59140 Dunkerque
03.28.69.70.40 ou Dunkerque@allsuites-study.com
Studio de 18/21 m² à partir de 519€/mois

Résidence « les Dauphines » (www.vacherand.fr) 100 logements

20 rue Gustave Degans - 59140 Dunkerque
03.28.66.78.67 ou locationdk@vacherand.fr
Studio de 18 m² à partir de 415 €/mois

12.3 Les autres possibilités

Le campus vert (www.campusvert.com)

Il s'agit de logements à la ferme situés à maximum 20Km du centre-ville
03.20.29.43.68 ou contact@campusvert.com
Studio de 25 à 40 m² à partir de 264€/mois

**Association « Un toit à partager » : Association Générations et Cultures
(www.generationsetcultures.fr)**

C'est un dispositif de cohabitation intergénérationnelle solidaire mettant en relation de jeunes étudiants à la recherche d'un logement avec des seniors disposant d'une chambre libre en échange d'un loyer modique et de menus services au quotidien.

Cela est basé sur le vivre ensemble, la solidarité et l'entraide.

03.20.57.04.67 ou untoitapartager@generationsetcultures.fr

L'escale (<https://www.aubergesdejeunesse.com>)

Auberge de Jeunesse - 351 avenue des Bancs de Flandre, 59140 Dunkerque, 03 28 63 36 34
Chambres 1, 2 ou 3 personnes

Autres sites utiles

<https://www.leboncoin.fr/>
<https://www.entrepaticuliers.com>
<https://www.seloger.com>
<https://www.bienici.com>
<https://www.paruvendu.fr/immobilier/location/appartement/dunkerque/>
<https://www.locservice.fr/nord-59/location-meuble-dunkerque.html>

13. Congé étudiant pour convenance personnelle

13.1 Motivation de la décision du CFVU du 24/06/2025

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles non- médicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc.

L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

13.2 Principe du congé étudiant pour convenance personnelle

10 jours d'absences justifiées par an seraient octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum. Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité.

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48h qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur.

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 48h suivant le contrôle ou l'examen.

Un retour sur le dispositif sera réalisé après une année de mise en œuvre afin de juger de son efficacité et de son éventuelle modification le cas échéant.